

# CONSEIL DE COMMUNAUTE DU

LUNDI 13 AVRIL 2026

## ETAIENT PRESENTS

**Monsieur** Jérôme PASCO, Président,

**Mesdames** Claire LACAMPAGNE-CROCHET, Sophie LEMEZ, Michelle TANGUY, Monique JEAN, Isabelle BRITTON, Nielle GAUTHIER, Laurence LEFORT, Sophie JEHENNE, Elise COUTURIER, Jeanick LAPEYRONNIE, Virginie VALLEE

**Messieurs** David SIMONNET, Thierry PINARD, Emmanuel BROUSSE, Guillaume MARLIERE, Pascal DESBOIS, Olivier DESHAIES, Denis CAVELIER, Olivier RIOULT, Denis LEBLOND, Jérôme BRUXELLE, Yann FARIEUX, Gérard THEBAUD, Hubert LAMY, Marc GARREAUD, Emmanuel TERRY, Jean-Claude DUFOSSEY, Ghislain HOMO, Bruno LEVEQUE, Sébastien PICQUE, Christophe CAPELLE, Thierry LOTHON, Didier BAGOT, Jacques FAUVEL, Marcel SAPOWICZ, Jacques HAPDEY, Max RONGRAIS, Dany BOUVET

**Madame** Ophélie POIX représentant **Madame** Delphine DULYSSE

## ETAIENT ABSENTS EXCUSES

**Madame** Sandrine BLONDEAU donnant procuration à **Monsieur** Olivier RIOULT

**Madame** Laurence CLERET

**Messieurs** Christophe DUFLOT, Stéphane GUERIN

**Secrétaire de Séance :** Monsieur Olivier DESHAIES

## **1. DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

En préambule, Monsieur Hubert LAMY rappelle que depuis la Loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 Février 1992 et la bascule de la nomenclature budgétaire et comptable M14 au référentiel M57, la tenue d'un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'impose aux communes et plus généralement aux collectivités dans un délai de dix semaines maximum précédant l'examen du Budget Primitif. Première étape du cycle budgétaire annuel des collectivités locales, le Débat d'Orientations Budgétaires est essentiel. L'article L5217-10 du CGCT permet de rendre compte de la gestion de la Communauté de Communes du Pays de Conches (analyse rétrospective).

L'article 107 de la Loi n° 2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dit loi « NOTRe », publiée au Journal Officiel du 8 Août 2015 a voulu accentuer l'information des conseillers municipaux et communautaires.

Aussi, dorénavant, le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le Président et ses collaborateurs sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale de plus de 10 000 habitants puisque le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.



Le Rapport d'Orientation Budgétaire n'est pas qu'un document interne : il doit être transmis au Préfet du Département mais aussi faire l'objet d'une publication conformément au décret n° 2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) doit permettre au Conseil Communautaire de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affectées dans le Budget Primitif voire au-delà pour certains programmes lourds. Mais ce doit être aussi l'occasion d'informer les Conseillers Communautaires sur l'évolution financière de la Collectivité en tenant compte des projets et des évolutions conjoncturelles et structurelles qui influent sur les capacités de financement.



# 1 – LE BUDGET RINCIPAL

## 1-1 – LE CONTEXTE GENERAL

Bien que le budget de l'Etat soit désormais voté, le contexte financier des collectivités locales reste incertain.

Toutefois quelques mesures législatives et réglementaires sont actées pour 2026 :

- L'enveloppe globale de la DGF est identique à celle fixée dans la Loi de Finances 2025 avec une augmentation de 90 millions de la part « Dotation d'Intercommunalité ».
- Le coefficient de revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est fixé à 0,8%.
- Réduction de 19,3% de la compensation versée aux collectivités pour l'abattement de la Taxe Foncière et la CFE des locaux industriels.
- A compter de 2026, les EPCI bénéficieront du FCTVA non plus l'année même de la dépense mais l'année suivante, ce qui va impacter la trésorerie des collectivités.
- Les dépenses de fonctionnement (entretien de la voirie et des bâtiments publics) restent éligibles au FCTVA.

## 1-2 – ANALYSE RETROSPECTIVE 2021-2025

### Des recettes réelles de fonctionnement en augmentation,

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Recettes réelles</b>	<b>10 862 582,15</b>	<b>11 393 569,13</b>	<b>11 788 345,43</b>	<b>11 843 483,11</b>	<b>12 559 856,76</b>
Dont produits du domaine	328 875,37	230 789,01	301 573,61	305 949,70	490 737,69
Dont impositions (TH, FB, FNB, CFE)	2 918 273,00	3 000 011,00	3 083 720,00	3 265 783,00	3 386 995,00
Dont dotations/participations	2 194 602,84	2 486 791,11	2 507 643,39	2 513 743,64	2 773 629,85
Dont fraction de T.V.A.	1 922 607,00	2 113 729,00	2 306 271,00	2 304 488,00	2 331 298,00

■ Les produits du domaine sont en augmentation pour plusieurs raisons :

☞ Intégration des recettes émanant de l'ex-budget « Activités Economiques » et plus spécifiquement de la gestion de la Base de Loisirs de la Noé avec un produit de 24 721,00 € au titre de la plage et de 153 401,28 € au titre des hébergements.

☞ Augmentation des participations des familles dont les enfants fréquentent les crèches du territoire (+ 5% entre 2024 et 2025)

☞ Maintien, pour la dernière année, de la participation de l'association YSOS concernant l'utilisation de l'ex-MAPAD pour l'accueil des personnes déplacées d'Ukraine.

☞ Produits provenant de la vente de composteurs, dans le cadre des actions de valorisation des bio-déchets, et de dépôts de professionnels à la déchetterie.



- En terme de fiscalité, l'augmentation constatée est à rapprocher de l'évolution des bases fixées par la Loi de Finances, qu'il s'agisse de la fiscalité directe additionnelle ou de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, les taux n'ayant pas évolué entre 2024 et 2025

Taux d'imposition	2021	2022	2023	2024	2025
Taxe d'Habitation sur résidence secondaires et locaux vacants				12,45	12,45
Foncier Bâti	16,13	16,13	16,13	16,13	16,13
Foncier Non Bâti	35,87	35,87	35,87	35,87	35,87
Cotisation Foncière des Entreprises	11,93	11,93	11,93	11,93	11,93
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	22,54	23,07	22,38	20,00	20,00

- Nouvelle baisse du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales (FPIC) de plus de 8,6% y compris au niveau du bloc communal (Communes + EPCI). La recette globale s'élevait à 564 462,00 € en 2021 et n'est que de 488 339,00 € en 2025

	2021	2022	2023	2024	2025
D.G.F.	833 364	828 297,00	822 916,00	1 019 758,00	1 021 123,00
F.P.I.C.	380 384	368 384,00	361 813,00	341 868,00	314 541,00

- Au chapitre des dotations/participations, les recettes globales évoluent peu mais des disparités sont à noter.

☞ Les dotations d'Etat se maintiennent au même niveau que 2024 dont une recette de 207 121,00 € reversée aux communes au titre de la compensation « part salaires », comme l'an dernier en application des dispositions de l'arrêté ministériel du 16 Avril 2024.

- Au titre des produits de gestion courante, il convient de mentionner :

☞ L'importance des dotations de la Caisse d'Allocations Familiales et de la MSA pour le fonctionnement des services liés à la Petite Enfance :

- Crèches : 909 411,00 €
- Relais Parents Assistantes Maternelles : 42 402,00 €
- Ludothèque : 18 232,00 €
- Coordination CTG : 18 595,00 €

☞ L'aide de l'état au titre du Chargé de Mission Petite Ville de Demain : 28 394,00 €

☞ Le soutien de l'Etat pour le fonctionnement des France Services : 45 000,00 €

- Quant aux autres produits de gestion courante, leur hausse est à rapprocher de la reprise au sein du Budget Général des

### Des dépenses réelles de fonctionnement en nette augmentation.

opérations auparavant retracées dans l'ex-Budget « Activités Economiques ». En l'espèce ces recettes correspondent aux loyers perçus en application des baux en vigueur sur la Grand Mare et le Château de Quénet.

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles de fonctionnement	9 969 270,46	10 084 738,45	10 068 338,20	10 904 254,21	11 614 101,73
Dont charges à caractère général	3 396 726,01	3 601 223,61	3 353 000,48	3 784 900,12	3 984 920,56
Dont frais de personnel	4 742 909,51	4 742 398,70	4 831 083,78	4 817 195,80	5 202 763,71
Dont autres charges gestion courante	1 608 176,01	1 520 611,61	1 548 978,41	1 846 508,05	1 980 471,21

- Sur les charges à caractères général, il convient de noter les points suivants :

- **Energie/Electricité**

Très forte augmentation avec un coût qui passe de 123 619,09 € en 2024 à 220 180,61 € en 2025, du fait en particulier de la reprise de la gestion du Domaine de la Noé à hauteur de 30 901,51 €, mais aussi sur la Piscine et le Centre Sportif. La hausse des tarifs bien que fixés dans le cadre d'un groupement de commande porté par le SIEGE explique également cette évolution



- **Carburants**

Baisse de 13% à rapprocher des variations des prix sur le marché.

- **Alimentation**

L'intégration de la gestion du Domaine de la Noé se traduit par l'augmentation de ce poste de dépenses qui passe de 20 353,00 € à 45 097,00 €.

- **Ordures Ménagères**

La décision du SETOM, prise en 2024, consistant à augmenter la participation à l'habitant permet de maintenir les charges liées au traitement des déchets ménagers à un niveau similaire à celui de 2024.

- **Assurances**

Augmentation des primes d'assurances

- **Voirie**

En 2025, au regard de l'audit réalisé par le CEREMA sur la voirie de compétence communautaire, des travaux d'entretien de cette dernière ont été réalisés à hauteur de 133 647,79 €.

- **Logement**

Le lancement de l'OPAH avec la rémunération de SOLIHA chargé du suivi/animation.

Les autres postes de dépenses importants concernent :

- **Maintenance**

Vérifications périodiques, installations SSI, ascenseurs, chauffage, matériel informatique et de reprographie.

- **Mutualisation**

La mutualisation de personnel avec la Commune de Conches mais aussi de locaux (Hôtel de Ville, Pôle Culturel, DOJO, Tennis couverts, la Mesloterie, le V@l) qui accueillent de nombreux services à caractère communautaire ou usagers de tout le territoire.

- Sur les charges de personnel, la hausse des charges patronales explique, en grande partie, l'évolution. Il convient également d'ajouter la poursuite de la structuration des services avec notamment la nomination d'un travailleur social.

Comme les années antérieures, afin de fiabiliser la part exacte des frais de personnel, il convient d'intégrer les dépenses et recettes inhérentes à la mutualisation

2021	4 494 136,00 €
2022	4 412 161,00 €
2023	4 499 601,00 €
2024	4 705 052,08 €
2025	5 052 918,92 €

- Au chapitre 014 – Atténuations de produits, comme l'an dernier en plus du FNGIR, figurent les reversements aux communes de la compensation « part salaires » pour 207 121,00 €
- Une augmentation de 2% du contingent incendie entre 2024 et 2025, après une hausse de 3% déjà observée en 2024. Sur ce point, Monsieur Hubert LAMY souligne qu'initialement cette dépense était à la charge des communes. Si la prise en charge par la Communauté de Communes a permis de « soulager » les budgets des communes, pour la Communauté de Communes le poids est relativement conséquent avec une dépense de près de 380 000 €.
- Les nouvelles modalités de collecte des déchets ménagers, la mise en place de nouvelles filières ont permis de réduire la part du service des Ordures Ménagères sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement de la Communauté de Communes du Pays de Conches qui passe de 25% à 23,3%. Monsieur LAMY salue le travail de Monsieur THEBAUD, vice-président, concernant la gestion des déchets ménagers, qui a permis cette réduction significative des coûts.



## Capacité d'autofinancement relativement stable

	2021	2022	2023	2024	2025
CAF brute	893 311,69	1 308 830,68	1 720 007,23	939 195,58	945 755,09
CAF nette (après déduction du remboursement capital des emprunts)	772 804,15	1 110 873,72	1 497 726,89	720 916,80	692 838,08

Les évolutions entre 2024 et 2025 sont pour l'essentiel dues à une reprise des services qui étaient gérés par le Budget « Activités Economiques » et notamment des emprunts.

Monsieur Jérôme PASCO note que la capacité d'autofinancement nette est toujours confortable, même s'il est constaté une diminution depuis 2023. Mais la collectivité a su stabiliser cette capacité d'autofinancement.

## L'état de la dette

	2021	2022	2023	2024	2025
Encours de la dette	3 164 269,77	4 243 762,54	4 044 837,65	3 822 982,51	3 714 431,98
Annuité	203 779,29	290 436,37	336 946,53	344 091,53	372 489,66
Capacité désendettement	3,54	3,24	2,41	4,07	3,93

Les variations observées entre 2024 et 2025 sont inhérentes à l'intégration de l'ex Budget « Activités Economiques ». On observe une amélioration de la capacité de désendettement, nettement inférieure aux ratios prudentiels.

## Les dépenses d'investissement

La Communauté de Communes du Pays de Conches poursuit son investissement notamment en direction des communes avec des travaux sur les voiries qui représentent plus de 68% des investissements de la Communauté de Communes du Pays de Conches. Les autres secteurs concernés sont les Ordures Ménagères avec 11,9% avec les équipements inhérents à la collecte des biodéchets, la fin du financement des travaux d'extension de la Crèche du Fidelaire.

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses d'équipement	1 009 970,85	1 306 771,30	1 436 263,22	1 226 684,26	779 975,83
Dont voirie	206 282,44	212 551,86	409 582,55	440 438,56	533 112,14
Fonds de concours aux communes	102 507,24	217 848,43	46 068,90		47 267,52

## Les recettes d'investissement sont relativement faibles

	2021	2022	2023	2024	2025
F.C.T.V.A.	138 401,67	289 873,26	217 860,95	234 770,72	91 057,93
Subventions	95 967,64	75 538,75	518 168,26	649 707,20	235 135,62

Ces recettes comprennent notamment une dotation d'Etat de 103 259,00 € au titre de l'élaboration du PLUI.

Par ailleurs, la Communauté de Communes du Pays de Conches a perçu, le solde des reversements d'Eure Normandie Numérique au titre des participations versées par le passé. Cette recette est de 113 383,86 €, mais les reversements sont désormais terminés conformément aux termes de la convention.



# 1-3 – ORIENTATIONS 2026

## 1-3-1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

### Les dépenses de fonctionnement

#### Chapitre 011 – CHARGES A CARACTERE GENERAL

La maîtrise des dépenses de fonctionnement demeure une question primordiale afin de maintenir la capacité d'autofinancement dans un contexte budgétaire incertain.

Comme sur les années antérieures, il est nécessaire d'apporter une vigilance accrue sur :

■ *Les dépenses d'énergie avec le déploiement de dispositifs de régulation et une sensibilisation des usagers,*

- L'entretien des véhicules : le projet consiste à nommer un référent chargé de s'assurer du bon suivi et anticiper, Les frais de maintenance.

Sur un plan opérationnel, les actions prévues portent sur :

- L'OPAH/OPAH-RU avec la rémunération du prestataire chargé du suivi-animation,
- Des travaux d'entretien de la voirie au regard des conclusions de l'audit du CEREMA, mais aussi des dégradations suites aux intempéries hivernales pour un montant de l'ordre de 200 000,00 €.
- La poursuite de la sensibilisation des usagers aux gestes de tri afin de réduire les apports mais aussi garantir une collecte optimisée par type de filière.
- La poursuite de la réflexion sur le transfert de la compétence « extrascolaire » à la Communauté de Communes du Pays de Conches.

Monsieur Jérôme PASCO intervient sur les interventions liées à la compétence « Voirie ». En section de fonctionnement, il est prévu une enveloppe de 200 000€ pour des travaux d'entretien, et en section d'investissement un crédit de 200 000€ également au titre des travaux neufs. L'année 2026 constitue une année de transition en raison des délais inhérents à l'installation des instances et au vote des budgets. Les bons de commande ne pourront être signés qu'après l'adoption de ces derniers, au plus tôt début mai. L'ambition est de programmer des volumes de travaux neufs plus conséquents à partir du prochain exercice budgétaire.

Monsieur Max RONGRAIS souligne que le marché de travaux neufs a été attribué à une nouvelle entreprise, celle auparavant titulaire n'ayant pas justifié les prix proposés, anormalement bas. Pour autant les prix unitaires sont plus élevés que sur le précédent marché ce qui va impacter le volume potentiel de travaux.

Concernant la nature des travaux, l'audit réalisé par le CEREMA a permis d'identifier les secteurs, les linéaires, la nature et les priorités des travaux à programmer. Ainsi cette année, seront privilégiés les travaux de renouvellement des couches de roulement ce qui explique l'enveloppe de 200 000 € prévue en section de fonctionnement.

Quant aux travaux qui peuvent être réalisés en régie, suite à une intervention de Monsieur Ghislain HOMO sur la pertinence de maintenir une équipe, Monsieur Jérôme PASCO précise qu'en effet les agents sont vieillissants. Certains d'entre eux développent des pathologies. Le service public n'a pas vocation à exister pour exister. Il existe parce qu'il rend un service. A ce jour, on ne le rend pas suffisamment bien. L'équipe « voirie » n'est pas remise en cause, mais son fonctionnement doit être optimisé. Ainsi tout recrutement ou investissement en matériel au bénéfice de cette équipe sera conditionné à l'identification préalable des besoins et au fonctionnement d'un service de qualité. Pour tout recrutement il conviendra de définir ce qu'il apportera au territoire. De plus, il faudra être plus pro actif sur ce que la collectivité peut effectuer en régie et dimensionner les équipes en fonction de ce qu'on attend. Comme le souligne Monsieur Marcel SAPOWICZ, tout est une question de dosage et d'équilibre. Monsieur Jérôme PASCO précise que la Communauté de Communes a lancé un deuxième appel à candidature pour le recrutement d'un technicien voirie, dont une des missions sera de rendre le travail plus efficient et programmer les interventions. Si la collectivité ne trouve pas le profil attendu, elle pourrait être amenée à recruter une personne qui présente une appétence pour les fonctions et qui serait formée. Monsieur Max RONGRAIS souligne les difficultés de recrutement sur ce secteur, y compris pour le Département, face une concurrence du secteur privé.



## Chapitre 012 – Charges du Personnel

Une augmentation des charges de personnel est à prévoir en lien avec :

- La hausse des cotisations CNRACL dont le taux passe de 34,65% en 2025 à 37,65% au 1<sup>er</sup> Janvier 2026 ce qui représente un surcoût de l'ordre de 70 000,00 €.
- La poursuite de la structuration et refonte de l'organigramme afin d'adapter la structure des emplois aux besoins de la collectivité, en particulier suite à des départs de la Communauté de Communes du Pays de Conches ou en retraite, apporter plus d'efficacité dans le fonctionnement des services par voie de conséquence, améliorer les services à la population :
  - Création d'un poste de technicien chargé de la voirie à titre principal,
  - Nomination au 15 Décembre 2025 d'une directrice de l'aménagement en charge plus particulièrement du service de l'Urbanisme et de la planification, dont l'élaboration du PLUi en lien avec le prestataire retenu mais aussi de la coordination et du pilotage les actions arrêtées au PCAET et au PMS.
  - Création d'un poste de chargé de coopération CTG sur la Petite Enfance/Parentalité en lien avec la CAF.
- *Les assurances du personnel dont le montant est, en augmentation, porté à 88 000,00 € malgré une diminution des garanties souscrites*

## Chapitre 65 – Autres de Charges de gestion courante

Les principales orientations sont les suivantes :

- *Augmentation de 1,4% du contingent incendie porté à 376 723,00 €,*
- *Maintien de l'accompagnement du Service d'Aide à Domicile auprès des personnes âgées ou en situation de handicap qui, afin d'améliorer les conditions de travail des intervenants est doté depuis l'été 2025 d'une flotte de véhicules de service. La Subvention serait de l'ordre de 75 000,00 €,*
- *Baisse de 3 748,80 € de la contribution à Eure Normandie Numérique qui s'élèvera à 3 704,40 € en 2026*
- *Accompagnement des habitants pour le financement de travaux sur les logements dans le cadre de l'OPAH/OPAH-RU*

## Chapitre 66 – Charges financières

En l'absence de souscription de nouveaux emprunts et suite à la renégociation début 2025 de certains emprunts, la charge des intérêts est en baisse de 8,70% passant de 123 972,71 € en 2025 à 113 187,94 en 2026.

## Les recettes de fonctionnement

### Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Les évolutions escomptées sont les suivantes :

- *Hausse des produits à caractère sportif suite à la refonte des tarifs d'accès à la Piscine.*
- *Réflexion sur les stratégies à développer pour promouvoir la politique touristique et les produits proposés (casques VR...)*
- *Recherche de nouveaux publics et partenariats sur le Domaine de La Noé.*
- *Suppression des participations de l'association YSOS concernant la MAPAD, suite au départ des personnes déplacées d'Ukraine et dans l'attente des études en cours sur la reconversion du site.*
- *Développement du FAB-LAB et des services proposés.*
- *Poursuite de la vente de composteurs individuels pour le traitement des biodéchets par les habitants.*

### Chapitre 73 et 731 – Impôts et taxes et fiscalité locale

- *Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales de 0,8% en vertu des dispositions législatives en vigueur.*
- *Maintien des taux de fiscalité directe locale (foncier bâti, foncier non bâti, cotisations foncières des entreprises, taxe d'habitation sur les résidences secondaires et locaux vacants).*
- *Maintien du Taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM). Monsieur PASCO intervient sur le travail en cours d'optimisation des collectes, notamment des biodéchets, mais aussi de réduction des refus de collecte. Si des améliorations substantielles sont observées, la Communauté de Communes, pourrait en 2027 engager une réflexion sur la réduction du taux de la TEOM. Il rappelle qu'en effet, le produit de la TEOM doit couvrir strictement le coût de fonctionnement du service et que le taux de TEOM doit être ajusté en conséquence.*
- *Evolution non maîtrisée de la fraction de T.V.A.*
- *Evolution de la taxe GEMAPI au regard des besoins de financement des structures porteuses de cette compétence, en particulier le SMABI,*



## Chapitre 74 – Dotations et Participations

- Si la Loi de Finances pour 2026 maintient l'enveloppe globale des dotations aux collectivités au même niveau qu'en 2025, les hausses décidées concernant la DSU, la DSR et la Dotation d'Intercommunalité seront intégralement financées à l'intérieur de l'enveloppe totale de la DGF
- Perception du FNADT au titre du fonctionnement de l'Espace France Services, pour un montant escompté en hausse. Le financement global serait ainsi porté à 50 000,00 €.
- Poursuite de la participation des communes ou SIVOS au titre des heures effectuées par les ATSEM pour le compte des communes ou SIVOS sur le temps périscolaire,
- Accompagnement de la CAF sur les actions inscrites à la convention territoriale globale au titre du régime de droit commun et des bonus territoires, y compris sur les postes de chargés de coopération.

## Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les revenus des immeubles seront similaires à ceux de 2025. Ils concernent essentiellement le Domaine de Quénet et l'Hôtel-Restaurant de la Grand-Mare. Concernant le Domaine de Quénet, Monsieur Jérôme PASCO indique qu'après une première expérience de gestion locative, l'activité avait été reprise par une autre société. Il a récemment reçu la gestionnaire. Face aux dettes de loyers, elle devrait solliciter une résiliation anticipée du bail au 31 aout prochain. A la rentrée, le Conseil Communautaire devra statuer sur le devenir du bien. Trois solutions se présentent :

- Recours à un nouveau bail commercial
- Gestion en régie
- Cession du bien

A ce jour, il n'est pas demandé au Conseil Communautaire de délibérer mais ce sujet doit être évoqué au titre des orientations budgétaires.

Quant à l'hôtel restaurant de la Grand Mare, le crédit-bail se poursuit

En 2026, devrait intervenir le reversement du Budget Annexe « Lotissements », la clôture de ce dernier étant subordonnée à la cession du dernier terrain sur la zone économique des Petits Monts.

## 1-3-2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

En 2026, les investissements envisagés (hors opérations déjà budgétisés en 2025 et reprises dans le cadre des restes à réaliser) concernent :

### VOIRIE

- Travaux neufs ----- 200 000,00 €

### PETITE ENFANCE

- Réhabilitation et extension de la Crèche de Conches----- 1 100 000,00 €  
**Subvention ----- 730 000,00 €**
- Matériels, équipements et travaux mises aux normes crèches ----- 40 000,00 €

Monsieur Jérôme PASCO précise qu'après les travaux de réhabilitation de la crèche du Fidelaire, puis de celle de Conches, il est prévu, dans les années à venir des investissements sur les crèches de la Bonneville sur Iton et Ferrières Haut Clocher, à condition que la Communauté de Communes soit en pleine propriété des immeubles considérés.

### ORDURES MENAGERES

- Achat de colonnes à verre ----- 20 000,00 €
- Achat d'abris bacs ----- 20 000,00 €
- Achat de bacs de collecte ----- 20 000,00 €
- Réhabilitation de la déchetterie de la Bonneville sur Iton ----- 48 000,00 €
- Réhabilitation de la déchetterie de Conches en Ouche ----- 1 836 000,00 €
- Subvention ----- 760 000,00 €**
- Emprunts ----- 776 000,00 €**
- FCTVA ----- 300 000,00 € (2027)**



Sur la réhabilitation de la déchetterie, Monsieur Jérôme PASCO indique que la décision de recourir à l'emprunt est liée à la volonté de financer le cout net de cette opération par la TEOM et non par l'autofinancement inhérent au fonctionnement de la collectivité dans sa globalité. Pendant la durée des travaux les flux seront redirigés vers l'espace propreté de la Bonneville sur Iton qui doit donc au préalable faire l'objet de quelques réaménagements, mais aussi sur les déchetteries de l'INSE, selon le principe de réciprocité instauré avec l'INSE lors des travaux sur la déchetterie de Breteuil.

### **DOMAINE DE LA NOE**

• Achat mobilier extérieur -----	25 000,00 €
• Fenêtres étage -----	27 000,00 €
• Volets roulants -----	8 000,00 €
• Porte d'entrée -----	10 000,00 €
• Régulation chauffage manoir -----	15 000,00 €
• Chalet lac -----	35 000,00 €
• Suppression lucarnes -----	9 000,00 €

**PLUI** ----- 340 000,00 €

Monsieur Hubert LAMY précise que la Communauté de Communes a perçu en 2025 une subvention, en section de fonctionnement pour le financement du PLUi. Le montant inscrit correspond au coût global de l'opération sur la durée de cette dernière estimée à trois ans.

### **MUSEE DU ROULOIR**

• Eclairage -----	10 000,00 €
-------------------	-------------

### **LES TANNERIES A LA FERRIERE SUR RISLE**

• Travaux de réhabilitation (Indemnisation assurances en cours) -----	150 000,00 €
---	--------------

**EQUIPEMENT FAB LAB** ----- 6 000,00 €

**ETUDES ZONE SUD** ----- 25 000,00 €

**DIVERS** ----- 100 000,00 €

**EXOSQUELETES** ----- 55 000,00 €

**LEADER** ----- 36 000,00 €

### **EMPRUNTS**

• Remboursement capital -----	245 000,00 €
-------------------------------	--------------

**TOTAL** ----- **4 344 000,00 € 2 602 000,00 €**



## 1-4 – LES RESSOURCES HUMAINES

### 1-4-1 – STRUCTURE DES EFFECTIFS

(cf. annexe 1)

### 1-4-2 – EVOLUTION DES DÉPENSES

L'évolution des dépenses a été développée dans le chapitre relatif aux orientations budgétaires sur le chapitre 012 de la section de fonctionnement.

### 1-4-3 – AVANTAGES EN NATURE

La politique d'avantages en nature et accompagnement social des agents de la Communauté se déclinent de la manière suivante :

- *Logement par nécessité absolue de service sur les sites nécessitant une surveillance et un entretien particuliers : Locaux Services Techniques, Musée du Rouloir, Centre Sportif Pierre de Coubertin.*
- *Tickets-restaurants mis en place en 2022.*
- *Adhésion de la Communauté de Communes du Pays de Conches au CNAS.*
- *Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions de Sujétions de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)*
- *Participation « Santé ».*
- *Participation « Prévoyance ».*

### 1-4-4 – TEMPS DE TRAVAIL

Le temps de travail est fixé à 35 heures hebdomadaires.

Un règlement intérieur a été établi et complété par d'autres délibération du Conseil Communautaire pour fixer la vie et

les conditions d'exécution du travail dans la collectivité :

- *Temps de travail et amplitude horaire journalière,*
- *Annualisation ou modulation du temps de travail,*
- *Congés et autorisation d'absence,*
- *Régime des astreintes et permanences,*
- *Heures supplémentaires et complémentaires,*
- *Accès et usages des locaux et du matériel,*
- *Hygiène et sécurité,*

Une proposition d'aménagement du temps de travail, avec instauration de RTT devrait être soumis à validation du Conseil Communautaire avant la fin du premier semestre 2026, cette évolution vise également à améliorer les services à la population en adaptant les horaires d'ouverture de certains services aux besoins.

De plus, sur les conditions de travail, il est prévu l'achat d'exosquelettes.



# 2 – BUDGET ANNEXE « EAU POTABLE »

## 2-1 – ANALYSE RETROSPECTIVE 2021-2025

### Section de Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles	746 391,91	1 009 572,85	1 053 609,14	1 070 689,35	1 121 205,81
Recettes réelles	1 384 574,56	1 116 205,62	1 475 040,94	1 328 815,27	1 586 597,35
Capacité d'autofinancement brute	638 429,90	106 632,77	421 431,80	258 125,92	465 391,54
Capacité d'autofinancement nette	542 958,08	19 494,28	334 293,10	170 987,38	381 624,31

La capacité d'autofinancement fluctue facialement d'année en année.

En 2023, la capacité d'autofinancement relativement élevée était due à une reprise sur provisions à hauteur de 253 384,81 €. Si on retire cette dernière, la CAF nette n'était que de 80 908,79 €.

La nette amélioration de la CAF en 2024 est liée à une hausse significative de 4,9% des redevances acquittées par les usagers à rapprocher des revalorisations tarifaires adoptées par le Conseil Communautaire, tendance toutefois minorée en raison d'une réduction des consommations par les usagers.

En 2025, elle apparaît en hausse. Toutefois, cette tendance doit être modulée, les recettes 2025 intégrant la reprise par la Collectivité d'impayés sur plusieurs exercices budgétaires à hauteur de 107 237,20 €. La CAF nette réajustée est donc de 274 387,11 €, insuffisante pour répondre aux enjeux de qualité et sobriété à court et moyen terme. A ce stade de la modélisation de l'impact des investissements à réaliser, la capacité d'autofinancement devra être doublée.

De plus, en 2025 la Collectivité a perçu des redevances qui vont être reversées à l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

### Tarifs

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Abonnement diamètre <30	51,00	52,53	60,41	64,03	65,95	67,93
Abonnement diamètre >30	134,40	138,43	159,19	168,74	173,80	179,02
Consommations de 0 à 90 m3	0,67	0,69	0,79	0,84	0,86	0,89
Consommations de 91 à 400 m3	1,13	1,16	1,33	1,41	1,45	1,49
Consommations > à 401 m3	1,24	1,28	1,47	1,56	1,61	1,66
Consommation immeuble à partir 24 logements	1,00	1,03	1,18	1,25	1,29	1,33



Par ailleurs, il est précisé que ce budget intègre le fonctionnement de l'animation BAC, mission confiée à la Chambre d'Agriculture, les actions d'animation ainsi que le suivi renforcé, le suivi des captages, et les prélèvements reliquats azotés, actions obligatoires certes subventionnées par l'Agence de l'Eau mais qui pèsent sur le budget et de fait sur le prix du mètre cube facturé aux usagers

### Section d'Investissement

Depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Conches mène une politique d'investissements dynamique dans le domaine de l'Eau Potable. Après de lourds travaux de sécurisation de la desserte (interconnexions, nouveau château d'eau), la réhabilitation des réseaux a été engagée.

Ainsi un programme de renouvellement des réseaux a-t-il été initié en 2020. En 2025, ces travaux de renouvellement de canalisations fuyardes ont concerné :

- Conches – Rue Yves Montand et Rue Gustave Anceaume
- La Bonneville sur Iton – Rue Jean Maréchal

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses équipement brut	285 178,09	404 784,32	384 206,58	797 172,83	982 715,74
Subventions perçues	215 651,00	269 577,00	54 278,00	99 784,00	533 799,00

### Etat de la Dette

Le montant de la dette est en baisse depuis plusieurs années en l'absence de souscription de nouvel emprunt depuis 2020. Toutefois, le montant de l'annuité a augmenté en raison de l'indexation du taux d'intérêt de ces emprunts sur le taux du Livret A. La renégociation de ces emprunts fin 2024 a permis de limiter les effets de hausse du taux du Livret A.

	2021	2022	2023	2024	2025
En cours de la dette	2 184 158,22	2 097 019,73	2 009 881,24	1 922 742,75	1 828 846,40
Annuité	111 726,65	110 889,43	114 632,87	131 117,29	120 999,88

## 2-2 – ORIENTATIONS 2026

### Section de Fonctionnement

La gestion du service de l'Eau Potable est assurée selon la formule de la régie mixte avec prestation de service. Le marché a été confié à la Société VEOLIA EAU à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2022. Les clauses de ce marché quant à la révision de prix ont permis de limiter les effets de l'inflation, mais aussi des hausses des prix de l'énergie. Ainsi, le coût prévisionnel annuel peut-il être retenu à hauteur de 830 000,00 € H.T environ.

Toutefois, d'autres problématiques ont émergé quant à la qualité de l'eau (recherches de CVM, analyses approfondies avec recherches de métabolites...) et doivent être prises en considération avec des frais d'études conséquents. La détermination des enjeux va requérir un renforcement des analyses, diagnostics nécessaires à la définition de stratégies pour les années à venir. Pour 2026, la Collectivité devra engager les études suivantes :

- ☞ Suivi renforcé qualité de l'eau : 20 000,00 € H.T.
  - ☞ Bilan qualité de l'eau : 6 000,00 € H.T.
  - ☞ PGSSE Ressources : 40 000,00 € H.T.
  - ☞ Diagnostics forages + pompages d'essais : 70 000,00 € H.T.
  - ☞ Mise à jour Schéma distribution eau : 16 000,00 € H.T.



Sur l'animation BAC confiée à la Chambre d'Agriculture à compter de 2026, la Communauté de Communes du Pays de Conches devra rémunérer le prestataire à hauteur de ses charges réelles et percevra la subvention inhérente. Pour mémoire, la Collectivité ne payait que le coût net (charges-subventions) jusqu'à présent.

De même, les actions inhérentes à l'animation BAC devront être renforcées, notamment dans le cadre défini par le CTEC et la stratégie de protection de la ressource en eau adoptés fin 2025 :

- ☞ Etude BAC – Volet Agro – La Croisille (y compris AMO) : 80 000,00 € H.T.
  - ☞ Poursuite du suivi reliquats azotés et animation réseaux : 12 000,00 € H.T.
  - ☞ Parcelles de démonstration : 10 000,00 € H.T.
  - ☞ Journées techniques : 3 000,00 € H.T.
  - ☞ Test de suivi des couverts végétaux par satellite : 2 000,00 € H.T.

Ces études sont éligibles à des subventions de l'Agence de l'Eau. Elles sont obligatoires pour garantir un financement de l'Agence de l'Eau sur tous les investissements que la Communauté de Communes du Pays de Conches va devoir réaliser.

En 2025, et comme décidé lors de la séance du Conseil Communautaire du 8 Décembre 2025, une revalorisation de 3% s'appliquera aux redevances perçues par la Collectivité. Mais afin d'au moins doubler la capacité d'autofinancement comme évoqué dans l'analyse rétrospective, notamment pour assurer le financement des unités de traitement de l'eau, une augmentation minimale de 5% par an est à prévoir pour les six ans à venir. Monsieur PASCO souligne que la baisse des consommations pèse sur les recettes et donc sur la capacité d'autofinancement. L'augmentation envisagée devrait se traduire par une hausse de 20 à 40 euros de la facture moyenne payée par les usagers. En réponse à une question, Monsieur PASCO précise que l'écart observé par certains usagers entre la hausse annoncée et le montant réel de la facture peut résulter de plusieurs facteurs : revalorisation tarifaire, mise en œuvre de la réforme des redevances de l'Agence de l'Eau, mais aussi du remplacement des compteurs. En effet, nombre d'anciens compteurs défectueux « sous-comptaient ». Face à la complexité de lecture des factures, il est demandé d'adresser un nouveau courrier explicatif aux usagers.

Les redevances revenant à l'Agence de l'Eau Seine Normandie sont également en hausse :

- Redevance pour consommation d'eau : 0,34 € H.T./m<sup>3</sup>
- Redevance pour prélèvement : 0,0759 € H.T./m<sup>3</sup>
- Contre-valeur pour redevance performance : 0,6956 € H.T./m<sup>3</sup>



## Section d'Investissement

L'étude patrimoniale réalisée en 2021 permet d'établir une projection des études et travaux à prévoir sur la période 2022- 2026. En particulier la nécessité de programmer des travaux de renouvellement des réseaux s'impose. Considérant un linéaire de 400 km de réseaux, sur la base d'un renouvellement selon une périodicité de 60 ans, les travaux à envisager par an portent sur 6.67km pour un coût annuel global de 1 060 000€ HT.

Pour 2026, les principales orientations portent donc sur :

- *Poursuite des travaux de renouvellement de réseaux notamment à Sébécourt, hameau « La Haisette » pour un montant de 305 000,00 € H.T.*
- *Des travaux de remplacement de tronçons de réseaux relarguant des CVM au regard des conclusions des recherches et localisations en cours d'élaboration, pour un montant prévisionnel de 200 000,00 €. Monsieur Jérôme PASCO souligne que les canalisations concernées se situent principalement dans les communes présentant un nombre important de résidences secondaires et/ou sur des antennes avec de très faibles consommations. Une cartographie des anomalies est en cours de finalisation, secteur par secteur.*
- *Le lancement de l'importante opération de construction de deux unités de traitement de l'eau potable, conformément au plan d'actions émanant de l'étude de faisabilité afin de sécuriser la desserte sur le plan qualitatif.*

Sur ce sujet, Monsieur Jérôme PASCO rappelle les enjeux de qualité de l'eau avec la construction d'unités de traitement constitue une priorité pour la Communauté de Communes. Mais ces investissements sont coûteux, ce qui motive la décision d'augmenter le prix du mètre cube.

Dans un premier temps, il conviendra de désigner un maître d'œuvre sur cette opération, dans le cadre d'une procédure de consultation initiée en 2025.

- *Basculement télégestion pour 17 000,00 € H.T.*
- *Remplacement automates de gestion à la Bonneville sur Iton pour 8 000,00 € H.T.*
- *Remplacement armoire électrique à la Bonneville sur Iton pour 15 000,00 € H.T.*
- *Remplacement surpresseur à Nogent le Sec pour 10 000,00 € H.T.*
- *Acquisition pré-localisateurs de fuites pour 30 000,00 € H.T. minimum*
- *Diagnostics forage pour 70 000,00 € H.T.*
- *Installation de trois compteurs d'eau généraux aux HLM pour 9 000,00 €.*



# 3 – BUDGET ANNEXE

## « ASSAINISSEMENT COLLECTIF »

### 3-1 – ANALYSE RETROSPECTIVE 2021-2025

#### Section de Fonctionnement

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles	454 140,72	534 720,18	497 130,67	510 334,33	475 345,95
Recettes réelles	757 007,50	609 292,76	779 980,16	757 300,08	983 643,00
Capacité d'autofinancement brute	302 866,78	74 572,58	282 849,49	246 965,57	508 297,01
Capacité d'autofinancement nette	188418,11	-41 358,65	165 363,20	127 848,18	475 382,34

La capacité d'autofinancement 2025 doit être modulée par :

- ☞ La prise en compte d'impayés de plusieurs exercices à hauteur de 82 244,71 €.
- ☞ Une anomalie sur les annuités d'emprunt avec un report en 2026 à hauteur de 105 925,22 €
  - ☞ La facturation de la PFAC et de frais de raccordement au réseau au titre des exercices 2023 à 2025 pour 48 915,96 €.

Ainsi la capacité d'autofinancement nette devrait-elle être à hauteur de 238 296,45 €.

Par ailleurs, il convient de souligner la renégociation des factures d'énergie qui a permis non seulement de maîtriser mais aussi réduire cette charge.

Enfin, les revalorisations tarifaires adoptées ont permis d'accroître les recettes et de facto la capacité d'autofinancement.

#### Tarifs

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Abonnement	74,46	76,69	103,53	111,81	119,63	123,22
Consommations de 0 à 90 m <sup>3</sup>	0,82	0,84	1,13	1,22	1,30	1,34
Consommations de 91 à 400 m <sup>3</sup>	1,57	1,62	2,18	2,33	2,51	2,59
Consommations > à 401 m <sup>3</sup>	1,72	1,77	2,39	2,58	2,76	2,85
Consommation immeuble à partir 24 logements	1,38	1,42	1,91	2,06	2,20	2,27

#### Section d'Investissement

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses équipement brut	1 595 663,21	571 437,32	175 749,38	236 284,04	83 791,38
Subventions perçues	899 918,00	27 927,00	63 701,00	105 530,00	59 108,00



En 2025, les principaux investissements ont porté sur la télégestion des postes de relevage, la réhabilitation complète de l'armoire électrique du poste des Fontenelles et des renouvellements de pompes ou autres équipements techniques sur les stations d'épuration.

La Communauté de Communes du Pays de Conches a également lancé la mission de maîtrise d'œuvre et des études préalables inhérentes au projet de construction d'un système épuratoire sur la Ferrière sur Risle.

### Etat de la Dette

L'encours de la dette diminue du fait de l'absence de souscription de nouvel emprunt depuis 2020.

	2021	2022	2023	2024	2025
En cours de la dette	2 503 775,86	2 389 331,19	2 273 399,96	2 155 913,67	2 036 796,28
Annuité	149 477,44	148 871,74	148 214,29	147 604,09	146 988,49

## 3-2 – ORIENTATIONS 2026

### Section de Fonctionnement

La maîtrise des dépenses devra se poursuivre.

Toutefois, l'exploitation de stations d'épuration et l'entretien des réseaux peuvent requérir des interventions d'urgence de prestataires spécialisés, donc onéreuses et difficilement maîtrisables. De plus, les hausses régulières du coût des réactifs et autres produits nécessaires au fonctionnement des stations d'épuration impactent les marges d'autofinancement.

Sur le chapitre des charges de personnel, aucune évolution majeure n'est envisagée.

En recettes, comme décidé lors de la séance du Conseil Communautaire du 8 Décembre 2025, une revalorisation des tarifs s'appliquera.

### Section d'Investissement

En 2026, le principal investissement programmé concerne le lancement de la construction d'un système épuratoire à la Ferrière sur Risle. Désormais le site est en cours d'acquisition, les études préalables arrivent à leur terme et la consultation afférente aux travaux devrait être lancée en cours d'année. Le montant prévisionnel de l'opération globale (réseaux + dispositif de traitement) s'élève à 3 066 000,00 €.

Monsieur Jérôme PASCO souligne que cet investissement est majeur. Il repose sur la création d'un réseau de collecte, part la plus importante dans le coût global. Quant au système d'épuration, le traitement retenu porte sur une filtration par roseaux, avec infiltration à la parcelle. Le marché devrait être structuré en trois lots : réseau de collecte, système d'épuration et travaux chez les particuliers. Cette partie sera impactante pour certains habitants, tant sur un plan matériel que financier dans certains cas, malgré les aides de l'Agence de l'Eau, pour lesquelles une mutualisation des montants devrait toutefois permettre de réduire le résiduel à charge des intéressés. Il est prévu une réunion publique de présentation du projet global en septembre, à laquelle tous les conseillers communautaires seront conviés. Il insiste sur le fait que dès lors que le système sera opérationnel, le raccordement des usagers sera obligatoire.

Il convient d'adjoindre d'autres investissements :

- ☞ Reprise de la rampe d'accès à la station d'épuration de Conches en Ouche : 22 000,00 €.
- ☞ Renouvellement équipement station d'épuration de Conches en Ouche : 10 000,00 €

Monsieur Jérôme PASCO se réjouit, qu'après des années d'études, la Communauté de Communes inscrive cette année cette opération de construction d'un système épuratoire à la Ferrière sur Risle.



# 4-BUDGET ANNEXE « SPANC »

## 4-1 – ANALYSE RETROSPECTIVE 2021-2025

### Section de Fonctionnement

Sur cette section sont retracées les opérations de contrôles. Elles doivent s'équilibrer et ne sont pas destinées au financement d'investissements hormis pour l'équipement du service (véhicule, matériel informatique...)

Ce service est doté désormais de deux agents affectés à temps complet aux opérations de contrôle de bon fonctionnement et ventes ce qui permet d'augmenter le nombre de contrôles réalisés annuellement et ainsi atteindre l'objectif de vérification de toutes les installations tous les dix ans comme l'exige la réglementation.

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses réelles	63 157,58	97 819,22	109 739,69	112 723,76	114 002,46
Recettes réelles	136 105,21	157 821,41	139 538,36	130 153,18	137 038,36

Les recettes intègrent en 2025 des reprises d'impayés antérieurs pour 43 781,39 €. Le recouvrement de ces recettes n'est pas assuré et il est pertinent de réduire le montant des recettes réelles pour permettre une meilleure comparaison, toutes choses égales par ailleurs.

### Tarifs

	2021	2022	2023	2024	2025
<b>Bon fonctionnement</b>	18€ par an	18€ par an	18€ par an	18€ par an	
Conception	150,00	150,00	150,00	150,00	
Modification avis conception		50,00	50,00	50,00	
Réalisation	150,00	150,00	150,00	150,00	
Contre visite réalisation		50,00	50,00	50,00	
Vente	200,00	200,00	200,00	200,00	
Réhabilitation	450,00	450,00	450,00	450,00	
Déplacement sans intervention		20,00	20,00	20,00	



### Section d'Investissement

Cette section porte sur les travaux, entretien des installations d'assainissement non collectif et acquisition de matériel, mobilier ou équipements nécessaires au service. Les opérations d'entretien font l'objet d'une comptabilité spécifique, sous forme d'opérations pour compte de tiers qui in fine doivent s'équilibrer.

Il est à noter qu'en l'absence de financement par l'Agence de l'Eau et le Département des opérations de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif, ces dernières sont suspendues. Désormais, les interventions de la Communauté de Communes sont donc limitées à l'entretien des installations pour lesquelles un conventionnement avec le propriétaire a été formalisé à l'issue des travaux de réhabilitation.

La situation de la section d'investissement se résume ainsi toutes opérations confondues :

	2021	2022	2023	2024	2025
Dépenses équipement	14 076,42	4 568,40	10 250,74	4 968,21	97 642,77
Recettes équipement	44 055,98	63 772,10	6 700,13	4 689,72	4 323,18

L'exercice 2025 a été marqué par :

- ☞ L'achat de trois véhicules de service : 85 361,42 €.
- ☞ L'achat de matériel informatique : 4 148,60 €
- ☞ L'achat de matériel de bureau et technique pour le fonctionnement du service : 35 000,00 €

## 4-2 – ORIENTATIONS 2026

### Section de Fonctionnement

L'emploi, depuis 2021, de deux agents affectés aux contrôles de bon fonctionnement, conception, réalisation, suivi de l'entretien des installations, induit des charges de fonctionnement tant au niveau des charges à caractère général qu'au niveau des charges de personnel.

Au niveau des recettes, le lissage sur 10 ans de la redevance « contrôle » acquittée par les usagers permet de garantir un montant de recettes, tout en réduisant les risques d'impayés et éventuelles admissions en non-valeurs ultérieures.

Les variations ne proviendront que du nombre effectif de contrôles de conception, réalisation et vente par an. La détermination du produit attendu s'effectue au vu de la moyenne pour chaque type de contrôle.

### Section d'Investissement

Du fait du non-subventionnement désormais des travaux de réhabilitation par l'Agence de l'Eau et le Département, ces derniers seront suspendus.

En 2026, les opérations d'entretien vont se poursuivre.



# 5- BUDGET

## ANNEXE « LOTISSEMENT »

Pour mémoire, ce budget a été créé pour retracer les opérations foncières (travaux, cessions) sur la zone économique des Petit-Monts.

En l'absence de cessions en 2025, le budget devrait être reconduit à l'identique en 2026, avec la perspective de vente du dernier terrain disponible, sur lequel un compromis est en cours.



# 6 – ANNEXES



## Personnel Titulaire

GRADES OU EMPLOIS	Catégorie	Effectifs Budgétaires	Effectifs Pourvus	Dont : Temps non complet
Directeur Général des Services	A	1	1	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b><u>SECTEUR ADMINISTRATIF</u></b>				
Attaché Hors Classe	A	1	0	
Attaché	A	2	2	
Rédacteur Principal 1ère classe	B	3	3	
Rédacteur Principal 2ème classe	B	1	1	
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	4	4	1
Adjoint Administratif Principal 2ème classe	C	2	2	
Adjoint Administratif	C	6	4	1
<b>TOTAL</b>		<b>19</b>	<b>16</b>	<b>2</b>
<b><u>SECTEUR TECHNIQUE</u></b>				
Ingénieur Principal	A	1	1	
Ingénieur	A	1	1	
Technicien Principal 1ère classe	B	1	1	
Agent de Maîtrise Principal	C	2	1	
Agent de Maîtrise	C	5	5	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	3	3	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	9	8	1
Adjoint Technique	C	15	14	5
<b>TOTAL</b>		<b>37</b>	<b>34</b>	<b>7</b>
<b><u>SECTEUR SOCIAL ET ENFANCE</u></b>				
Assistant socio-éducatif classe exceptionnelle	A	1	1	
Infirmier en soins généraux	A	1	1	
Educateur de Jeunes Enfants de classe exceptionnelle	A	1	1	
Educateur de Jeunes Enfants	A	2	2	
Agent social Principal 1ère classe	C	1	1	
Agent social	C	24	24	9
Adjoint d'animation Principal 2ème classe	C	1	1	
Adjoint d'animation	C	1	1	
A.T.S.E.M. Principale 1ère classe	C	4	4	2
A.T.S.E.M. Principale 2ème classe	C	1	1	
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	3	3	1
Adjoint Technique Principal 2ème classe	C	7	7	3
Auxiliaire de Puériculture classe normale	B	7	6	
<b>TOTAL</b>		<b>54</b>	<b>53</b>	<b>15</b>

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 15/12/2025

ID : 027-242700276-20251208-C08122025\_15\_4-DE

**S<sup>2</sup>LOW**

<b>SECTEUR SPORTIF</b>				
Educateur des A.P.S. principal 2ème classe	<b>B</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EFFECTIFS</b>		<b>112</b>	<b>105</b>	<b>24</b>

## SPANC

### Personnel Titulaire

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : Temps non complet
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>				
Agent de Maîtrise Principal	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
Adjoint Technique	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>1</b>	<b>1</b>	

## Assainissement Collectif

### Personnel Titulaire

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	EFFECTIFS BUDGETAIRES	EFFECTIFS POURVUS	Dont : Temps non complet
<b>SECTEUR TECHNIQUE</b>				
Agent de Maîtrise	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
Adjoint Technique Principal 2ème classe	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	
Adjoint Technique	<b>C</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	
<b>TOTAL</b>		<b>3</b>	<b>2</b>	

## Agents occasionnels & Saisonniers

Service	Grade	Nombre
<u>Administration Générale</u>	Adjoint Administratif	<b>2</b>
<u>Piscine</u>	Educateur des A.P.S.	<b>1</b>
	Adjoint Technique	<b>1</b>
<u>Musées/Tourisme</u>	Adjoint Administratif	<b>3</b>
<u>Services Techniques</u>	Adjoint Technique	<b>4</b>
<u>Crèches</u>	Auxiliaire de Puériculture classe normale	<b>1</b>
	Agents Sociaux	<b>2</b>
	Psychologue	<b>1</b>
<u>Ecoles Maternelles</u>	Agents Sociaux	<b>3</b>
<u>La Noé</u>	Educateur sportif	<b>5</b>
	Animateur	<b>1</b>
	Adjoint technique	<b>4</b>

Envoyé en préfecture le 12/12/2025  
 Reçu en préfecture le 12/12/2025  
 Publié le 15/12/2025  
 ID : 027-242700276-20251208-C08122025\_15\_4-DE

## Agents non titulaires

Grade & Emploi Agents non titulaires	Nombre	Echelon de rémunération
Auxiliaire de Puériculture	1	1
Rédacteur TNC 35h - Communication	1	8 <sup>è</sup> éch
Rédacteur TC 35h - Chargé CTG	1	8 <sup>è</sup> éch
Technicien Principal 1ère classe TC 35h - Serv Tech	1	10 <sup>è</sup> éch
Technicien TC 35h - Environnement	1	7 <sup>è</sup> éch
Animateur TC 35h - FABLAB	1	9 <sup>è</sup> éch
Attaché TC 35h - Directeur Pôle Communication Attractivité Culture	1	11 <sup>ème</sup> éch
Educatrice de Jeunes Enfants TC 35 h - Crèches	3	1 <sup>er</sup> éch
Educateur des A.P.S. TC 35 h - Piscine	1	10 <sup>è</sup> éch
Educateur des A.P.S.Principal 2ème classe TC 35 h - Piscine	1	12 <sup>è</sup> éch
Educateur des A.P.S.TNC 25h - Piscine	1	9 <sup>è</sup> éch

12

## Contrats d'Apprentissage

4 postes répartis sur tous les services

*AINSI DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE ET SIGNÉ APRÈS LECTURE.  
 POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME*

Conches, le Onze Décembre Deux Mil Vingt-Cinq

Jérôme FASCA

LE PRÉSIDENT  
 COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
 CONCHES  
 Eure  
 \*



EN L'ABSENCE D'AUTRES INTERVENTIONS OU OBSERVATIONS, LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE ACTENT ET CLOTURENT LE DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

## 2. MARCHES DIVERS – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Jérôme PASCO indique que la Communauté de Communes du Pays de Conches a attribué différents marchés, pour certains par décision du Conseil Communautaire, pour d'autres par décision du Bureau Communautaire ou du Président par délégation du Conseil Communautaire.

Suite à l'installation de la nouvelle assemblée, il appartient au Conseil Communautaire de modifier les autorisations de signature :

### COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CONCHES Investissement ou Fonctionnement

#### Liste des marchés en cours ayant été attribués par délibération

☒ Reconstruction du pavillon des Tanneries

☞ Marché de travaux représentant 4 lots:

Lot	Désignation	Attributaire
01	Gros Œuvre- Curage	MB BATIMENT
02	Charpente Bois- Couverture	GUESNET Gilles
03	Platerie- Menuiseries- Revêtements- Peinture	MB BATIMENT
04	Electricité	DUCHESNE

☒ Elaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLUI) de la Communauté de Communes du Pays de Conches :

☞ Marché représentant 2 lots:

Lot	Désignation	Attributaire
01	Elaboration du PLUI	GEOSTUDIO
02	Réalisation du diagnostic agricole	CHAMBRE D'AGRICULTURE NORMANDIE



☒ Accord- cadre pour l’achat en groupement de commandes de fourniture de vêtements de travail, d’équipements de protection individuelles (EPI) et de chaussants :

☞ Lot n°2 : Vêtements de travail pour les agents des services techniques et administratifs  
( HM PROTECT)

☞ Lot n°3 : Vêtements de travail pour les agents d’aide à la personne et agents d’entretien  
( HM PROTECT)

☞ Lot n°4 : Equipements de protection individuelle et chaussants  
( PROLIANS- ETABLISSEMENT LECOUFLE)

☒ Marché Prestations de service d’assurances pour les besoins de la Collectivité:

☞ Responsabilité et risques annexes – Protection juridique morale ( PNAS/ AERAS DOMMAGES)

☞ Dommage aux biens et risques annexes - Assurances CYBER ( GROUPAMA)

☞ Flotte automobile et risques annexes – Assurance auto-mission collaborateurs  
( PNAS / BALCIA)

☞ Protection juridique des agents et des élus ( CABINET MADELEINE BRISSET / CFDP)

☒ Fourniture et gestion de titres restaurants pour le personnel de la Communauté de Communes du Pays de Conches, du CIAS du Pays de Conches et de la Commune de Conches ( UP COOP)

☒ Marché d’infrastructure réseau / Télécoms ( ORANGE)

☒ Maintenance de matériels d’impression ( TCGO)

☒ Suivi et animation d’une Opération Programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) et de Renouvellement Urbain ( OPAH-RU) :

☞ Marché représentant 2 lots:

Lot	Désignation	Attributaire
01	Suivi et animation d’une OPAH	SOLIHA NORMANDIE- SEINE
02	Suivi et animation d’une OPAH-RU	SOLIHA NORMANDIE- SEINE

☒ Transports d’enfants : Ecoles de la Communauté de Communes – Piscine de Conches ( KEOLIS)

☒ Fourniture et livraison d’abri bacs biodéchets ( SERI)

☒ Collecte et transport du verre (SEPUR)

☒ Collecte et transport des déchets verts (SEPUR)

☒ Marché de prestation de collecte des déchets ménagers et assimilés ( SEPUR)

☒ Marché de prestation similaire : Collecte et transport des biodéchets ( SEPUR)



☒ Fourniture et livraison de contenants à déchets, pièces détachées et accessoires avec reprise et recyclage des contenants usagés ( ESE France)

☒ Fourniture et livraison de colonnes aériennes pour la collecte en point d'apport volontaire des déchets ( BLARS SAS)

☒ Aménagement d'une aire de jeux au Pré Bourbeux:

☞ Marché représentant 2 lots:

Lot	Désignation	Attributaire
01	Street workout	PREMIERS'FRANCE
02	Tyrolienne et jeux	VALLOIS

☒ Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la déchetterie de Conches ( CABINET D'ETUDES MARC MERLIN)

☒ Fournitures de produits composites pour revêtements routiers pour le travaux en régie

☞ Marché représentant 3 lots:

Lot	Désignation	Attributaire
01	Béton bitumineux, enrobés à froid et émulsions	GUERIN TP
02	Granulats	GUERIN TP
03	Matériaux recyclés	GUERIN TP

☒ Travaux sur voiries : Programme 2026/ 2028

☞ Marché représentant 3 lots:

Lot	Désignation	Attributaire
01	Travaux courants de voiries (Hors ECF et ESU)	VIAFRANCE
02	Mise en œuvre d'ESU	GUERIN TP
03	Mise en œuvre d'ECF	PROBINORD

☒ Mise en œuvre d'un sol sportif au gymnase Pierre de Coubertin ( SOLOMAT)

☒ Fourniture de plomberie-sanitaire pour les travaux en régie (CEDEO)

☒ Fourniture de peinture, de matériels de peinture et de revêtements de sol et muraux pour les travaux en régie (THEODORE PEINTURE)

☒ Fourniture de quincaillerie, consommable et petit outillage pour les travaux en régie (SETIN)

☒ Exploitation des installations de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire



( TCAP ENERGIE)

☒ Maintenance des installations d'aération- hotte de cuisine ( NOVAL'AIR)

☒ Maintenance des SSI ( DGS)

☒ Fourniture et livraison de goûters et de repas en liaison froide pour les structures multi-accueils (API RESTAURATION)

## ASSAINISSEMENT COLLECTIF

### Investissement ou Fonctionnement

#### Liste des marchés en cours ayant été attribués par délibération

☒ Etudes géotechniques pour le système d'assainissement de la Ferrières sur Risle (HYDROGEOTECHNIQUE OUEST)

☒ Maîtrise d'œuvre pour la mise en place de l'assainissement collectif des eaux usées sur la Commune de la Ferrières sur Risle ( Réseaux, branchements particuliers et station d'épuration)

( VERDI PICARDIE)

☒ Fourniture et livraison de réactifs pour les stations d'épuration de la Communauté de Communes du Pays de Conches :

☞ Marché représentant 2 lots:

Lot	Désignation	Attributaire
01	Chaux pour le traitement des boues	BRENNTAG NORMANDIE
02	Autres réactifs	BRENNTAG NORMANDIE

## SPNAC

### Fonctionnement

#### Liste des marchés en cours ayant été attribués par délibération

☒ Vidange et installations d'assainissement non collectif ( ASSAINISSEMENT VIDANGE RILLOISE)



## EAU POTABLE

### Investissement ou Fonctionnement

#### Liste des marchés en cours ayant été attribués par délibération

- ⊗ Prestation de services pour l'exploitation du réseau d'eau potable de la Communauté de Communes du Pays de Conches ( VEOLIA EAU)
- ⊗ Accord- cadre à bons de commande de prélèvements et d'analyses des eaux souterraines des captages de la Communauté de Communes du Pays de Conches ( EUROFINS)
- ⊗ AC à BC de Maîtrise d'Oeuvre pour la réalisation de travaux de renouvellement et de renforcement du réseau d'eau potable sur le territoire de la CCPC ( BFIE)
- ⊗ AC à BC de travaux de renouvellement et d'extension de canalisations d'eau potable sur le territoire de la CCPC ( ADA RESEAUX)
- ⊗ AC à BC d'études géotechniques pour la réalisation de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable et d'extensions sur le territoire de la CCPC (INFRANEO)

### LISTE DES MARCHES EN COURS AYANT ETE ATTRIBUES PAR UNE DECISION L2122-22

#### INVESTISSEMENT

- ⊗ AMO pour la réalisation de deux usines de traitement ( La Croisille et Maison Verte)  
( CAD'EN)
- ⊗ AC à BC de contrôle extérieur pour la réalisation de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable et d'extensions sur le territoire de la CCPC ( ASUR)
- ⊗ AC à BC mission de CSPS pour la réalisation de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable et d'extensions sur le territoire de la CCPC ( NORD OUEST COORDINATION)
- ⊗ AC à BC de diagnostic amiante et HAP pour la réalisation de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable et d'extensions sur le territoire de la CCPC ( DIAPRIM)
- ⊗ AC à BC d'investigations complémentaires pour la réalisation de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable et d'extensions sur le territoire de la CCPC ( GRL INGENIERIE)
- ⊗ AC à BC de levés topographiques pour la réalisation de travaux de renouvellement de canalisation d'eau potable et d'extensions sur le territoire de la CCPC ( STUR)
- ⊗ AMO pour la mise en place de l'assainissement collectif des eaux usées sur la Commune de la Ferrières sur Risle ( CAD'EN)



## **FONCTIONNEMENT**

☒ AMO pour le suivi de la prestation de services d'eau potable ( CAD'EN)

☒ Suivi dynamique des reliquats azotés :

☞ Marché représentant 2 lots:

Lot	Désignation	Attributaire
01	Prélèvements	AUREA AGROSCIENCES
02	Analyses	AUREA AGROSCIENCES

☒ Etude CVM ( Prélèvements et analyses)- 1<sup>ière</sup> campagne ( VEOLIA EAU)

☒ Etudes hydrogéologiques ( révision du BAC de la Croisille avec campagnes piézométriques et BAC hydrologique de la Maison Verte)

( EXPLOR'E)

☒ Suivi des reliquats azotés :

☞ Marché représentant 2 lots:

Lot	Désignation	Attributaire
01	Prélèvement de sol pour reliquats azotés	AUREA AGROSCIENCES
02	Analyse des prélèvements de sol	AUREA AGROSCIENCES

☒ AC à BC d'AMO technique, administrative et financière de la Communauté de Communes du Pays de Conches dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement ( CAD'EN) ( L2122-22-2022-05)

☒ AC à BC d'AMO technique, administrative et financière de la Communauté de Communes du Pays de Conches dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement ( CAD'EN) ( L2122-22-2024-20)

☒ Conduite d'étude pour le volet agricole sur le BAC de la Croisille 1 et 2 incluant le volet HYDRO de la maison Verte ( CAD'EN)

☒ Mise en œuvre et suivi des études CVM ( CAD'EN)

☒ AMO pour une étude bilan qualité d'eau (nitrate / pesticides), niveau d'eau des forages et pluviométrique de tous les captages de la CCPC ( CAD'EN)

*Pour l'ensemble de ces marchés, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorisent Jérôme PASCO, Président, ou en son absence Gérard THEBAUD, Hubert LAMY ou le Vice-Président délégué sur chacun des secteurs concernés, à signer les marchés, éventuels avenants et autres documents relatifs à ces dossiers.*

### **3. SUBVENTIONS 2026 :**

#### **3-1 AIDE AUX PROJETS DES JEUNES**

*Monsieur Dany BOUVET rappelle que depuis plusieurs années, la Communauté de Communes du Pays de Conches accompagne les jeunes qui portent un projet. Dans ce cadre, la Communauté de Communes du Pays de Conches soutient un jeune engagé dans des épreuves d'Enduro.*

*Ce jeune âgé de 19 ans, Valentin MERSIN, domicilié sur Collandres-Quincarnon poursuit ses études mais aussi le sport de haut niveau. Il est pilote de l'équipe de France Junior Mondiale d'Enduro au niveau international.*

*Il a remporté trois fois le titre de Champion d'Europe par équipe, mais aussi en individuel en 2025.*

*En 2026, il a prévu de participer aux Championnats d'Europe et du Monde.*

*Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de reconduire le principe d'accompagnement financier de ce jeune, dans ses engagements dans la compétition de haut niveau et octroient à Monsieur Valentin MERSIN une aide de 400,00 € au titre de l'aide aux projets des jeunes pour 2026.*

*Monsieur Jérôme PASCO précise que Monsieur Valentin MERSIN cite la Communauté de Communes dans tous ses documents de communication, notamment sur les réseaux sociaux.*

#### **3-2 CHANGEMENT DE DENOMINATION**

*Monsieur Dany BOUVET rappelle que par délibérations n° C09-02-2026/01-1 et C09-02-2026/01-2 en date du 9 Février 2026, le Conseil Communautaire a adopté les subventions aux associations.*

*Pour deux d'entre elles, un changement de dénomination est intervenu.*

*Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident de modifier l'identité du bénéficiaire sans modification du montant de l'aide octroyée :*

⇒ « Amicale des Donneurs de Sang » remplacée par « ADSB – Association des Donneurs de Sang Bénévoles » - Subvention de 300,00 €

⇒ « Union Sportive Louversey » remplacée par « LCB – Louversey Conches Basket »



### **3-3 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – SPORT ET HANDICAP**

*Monsieur Dany BOUVET rappelle que par délibération n° C09-02-2026/01-1 en date du 9 Février 2026, le Conseil Communautaire a procédé à l'attribution des subventions aux Associations Sportives du Territoire.*

*Une enveloppe de 5 000,00 € a été adoptée dans ce cadre afin d'accompagner tous les clubs sportifs portant des actions destinées à faciliter l'inclusion de personnes en situation de handicap.*

*Le Cyclo Club Conchois a déposé un dossier éligible à ce dispositif.*

*Au regard des documents produits, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décident d'octroyer une subvention de 187,00 € à l'Association du Cyclo Club Conchois, dans le cadre du dispositif d'accompagnement des associations qui portent des actions destinées à favoriser l'inclusion des personnes en situation de handicap*

## **4. PERSONNEL : Modification du tableau des effectifs**

*Sur proposition de Monsieur Jérôme PASCO et afin de répondre aux besoins des services, les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adoptent les modifications suivantes du tableau des effectifs :*

### **Création de poste à compter du 1<sup>er</sup> Mai 2026**

#### **Emploi Non Titulaire**

1 Attaché 3<sup>ème</sup> Echelon IB/IM : 499/435 pour le poste de CTG

#### **Emploi Occasionnel**

1 Rédacteur pour le service Communication dû à un surcroît d'activité



## 5. RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT PAR DELEGATION

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérôme PASCO rend compte au Conseil de Communauté des décisions prises, en sa qualité de Président, par délégation :

- **Décision 2026-01 du 28 Janvier 2026** retenant la proposition financière du Bureau de Contrôle SOCOTEC pour une mission de base de Contrôle Technique et de SPS pour la reconstruction du Bâtiment des Tanneries à la Ferrière sur Risle. Cette prestation sera réglée par application d'un prix global et forfaitaire de 3 500,00 € H.T. pour la mission de Contrôle Technique et de 3 150,00 € H.T. pour la mission de SPS, soit 6 900,00 € H.T. avec la remise de l'attestation accessibilité handicapés pour un montant de 250,00 € H.T.
- **Décision 2026-02 du 3 Février 2026** retenant la proposition de la Société ANTIBUG PC afin d'effectuer la maintenance informatique au niveau des écoles communautaires. Cette prestation sera réglée par application d'un prix global et forfaitaire annuel de 6 240 € H.T., soit un montant de 24 960,00 € H.T. pour une durée maximale de 48 mois.
- **Décision 2026-03 du 10 Février 2026** retenant la proposition de la Société DGI-SYSTEM afin que la Communauté de Communes du Pays de Conches externalise son service informatique du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 Août 2026. Cette prestation sera réglée par des prix unitaires dans la limite de 40 000,00 € H.T. sur la durée du contrat.
- **Décision 2026-04 du 24 Février 2026** Annulation de la décision n° L2122-22-2026/02 en date du 3 Février 2026. Cette décision concerne la Commune de Conches et non la Communauté de Communes du Pays de Conches.
- **Décision 2026-05 du 24 Février 2026** retenant la proposition de NEXPUBLICA pour la souscription au Saas Edition Premium pour l'application Cart@DS du Service Urbanisme pour la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2026 au 31 Décembre 2026. Cette prestation sera réglée un prix global et forfaitaire de 15 751,00 € H.T., soit 18 901,20 € T.T.C.
- **Décision 2026-06 du 5 Mars 2026** retenant la proposition de la Société CAD'EN pour effectuer le suivi de la prestation de services d'eau potable pour les années 2026 et 2027. Cette prestation sera réglée par application d'un prix global et forfaitaire de 11 375,00 € H.T., soit 13 650,00 € T.T.C.
- **Décision 2026-07 du 23 Mars 2026** retenant la proposition de la Société DAVRINCHE pour effectuer le plan topographique et le bornage périmétrique de la déchetterie de Conches. Cette prestation sera réglée par application d'un prix global et forfaitaire de 2 550,00 € H.T., soit 3 060,00 € T.T.C.
- **Décision 2026-08 du 26 Mars 2026** retenant la proposition de l'Entreprise ETFN pour la livraison de copeaux pour l'aire de jeux au Pré Bourbeux. Cette prestation sera réglée par application d'un prix global et forfaitaire de 2 970,00 € H.T., soit 3 564,00 € T.T.C.



## 6. RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE SETOM

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérôme PASCO rend compte au Conseil Communautaire des décisions prises par le SETOM.

Les décisions du 12 Février 2026 peuvent être consultées sur le site Internet du SETOM : [Via démocratique | Institutionnels \(setom.fr\)](http://setom.fr)

## 7. RAPPORT SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE SMABI

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jérôme PASCO rend compte au Conseil Communautaire des décisions prises par le SMABI.

Les décisions du 5 Février 2026 et du 14 Février 2026 peuvent être consultées sur le site Internet du SMABI : <https://smabi.fr/documentations/>

## 8. QUESTIONS DIVERSES

### 8.1 SOL SPORTIF et DENOMINATION

Monsieur Dany BOUVET indique que les travaux réhabilitation complète des sols d'une des salles du Centre Sportif sont terminés. Les entraînements et les compétitions ont pu reprendre. Les utilisateurs sont très satisfaits de la qualité du revêtement qui présente de belles performances en termes de rebond mais aussi en cas de chute du fait d'un meilleur amortissement. Une inauguration est prévue le dimanche 3 mai après les matches.

Par ailleurs, il apparait pertinent de dénommer les salles au sein du Centre Sportif, à l'instar de ce qui a été fait pour la piscine. Cette décision fait suite à une demande des clubs mais également des élus communautaires. Pour la salle utilisée essentiellement pour la pratique du basket, il est proposé de rendre hommage à Monsieur Patrice PREVERT, président fondateur du club. En ce qui concerne la salle fréquentée par le club de hand, la volonté est de donner le nom d'une femme. Il est proposé Véronique RELANDEAU qui a joué pendant trois ans au niveau international. Elle peut représenter une figure sportive de haut niveau pour les jeunes du territoire. Les membres du Conseil Communautaire valident ces propositions qui valorisent le patrimoine sportif et renforcent l'identité locale des infrastructures.

### 8.2 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES

Monsieur Dany BOUVET indique qu'il souhaite constituer une commission pour réfléchir sur la définition d'une politique d'aide financière des associations sportives, décorrélée de celle du Département. Ainsi, au regard des critères propres à chaque collectivité, une association pourrait bénéficier de subventions du Département, de la Communauté de Communes et des communes. Mme Claire LACAMPAGNE-CROCHET confirme qu'un contact a été établi avec M. Renaud, directeur des sports du département, qui s'est dit prêt à venir présenter les critères d'attribution devant le conseil.

Monsieur BOUVET invite les conseillers communautaires intéressés à s'inscrire dans cette commission.



### **8.3 ORDURES MENAGERES**

Monsieur Jacques HAPDEY intervient sur les délais de livraison des colonnes à verre. Monsieur PASCO précise que ces dernières seront commandées dès le vote des budgets, avec livraison avant l'été.

En attendant, il convient de contacter les services techniques, pour que les colonnes existantes et présentant des signes notoires de vétusté soient sanglées.

### **8.4 COMMISSIONS THEMATIQUES**

Monsieur PASCO rappelle les commissions thématiques et demande aux conseillers communautaires de s'inscrire à, au minimum, l'une d'entre elles.

Il indique qu'il est prévu de réunir prochainement la commission « ordures ménagères » sur la question notamment des biodéchets et des abris bacs.

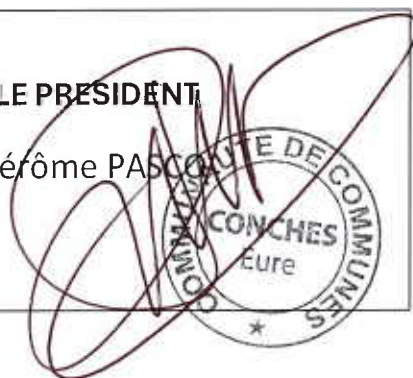
### **8.5 PONT LA BONNEVILLE**

Monsieur LEBLOND demande des précisions sur l'avancement du dossier relatif à la réhabilitation du pont à la Bonneville, donnant également accès à Aulnay. Monsieur PASCO s'est entretenu sur ce dossier avec Monsieur DESHAIES.

A ce jour plusieurs problématiques subsistent. En effet, la Communauté de Communes n'est pas propriétaire des deux bandes latérales sur ce pont. Un accord n'a pu être trouvé avec les propriétaires concernés. Si la Communauté de Communes prévoit, au minimum de réhabiliter la bande de roulement centrale, cette opération doit au préalable être juridiquement sécurisée vis-à-vis desdits propriétaires. Monsieur DESHAIES évoque la possibilité de mettre en œuvre une procédure d'expropriation, mais celle-ci se révèle longue ce qui peut impacter lourdement la réalisation des travaux.

**LE PRÉSIDENT**

Jérôme PASCO



**SECRETARE DE SEANCE**

Olivier DESHAIES

